

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la Commune de BLANZAC

Séance du 28 avril 2026

DELIBERATION N° 2026/33

Nombre de conseillers :	
En exercice	11
Présents	08
Représentés	02
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	00

Date de convocation : 21/04/2026

Date d'affichage : 21/04/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Alain PREVÔT

Etaient présents : Mrs Alain PREVÔT - Alexandre COLIN - Alain MATHIEU - Mmes Danielle GAUCHON – Christine DE RESENDE – M. Sébastien PITON - Mme Marie VAN DEN BERGHE et M. Adrien LEGRIS.

Absent excusé : Noël TREVISIOL (pouvoir à Alain PREVÔT) - Delphine LAGOUTTE (pouvoir à Alexandre COLIN) - Clémence LE QUÉRÉ

Secrétaire de séance : Alexandre COLIN

OBJET : règlement des dépenses au compte 623

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit être autorisé par ce dernier pour pouvoir régler les dépenses concernant les fêtes et cérémonies (article L.2121.15 du CGCT).

Sont donc concernées les dépenses suivantes :

- Gerbes pour commémorations diverses et obsèques
- Vin d'honneur pour cérémonies des vœux, 8 mai, 11 novembre ou remise de médailles
- Vin d'honneur pour réunion de travail ou accueil de spectacles
- Noël des enfants : gouter et cadeaux
- Repas avec animation ou achat de colis pour les Aînés
- Achat de drapeaux, guirlandes ou décorations
- Fête du 14 juillet : feux d'artifice, orchestre/DJ
- SACEM

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à régler toutes les dépenses imputées au compte 623 « fêtes et cérémonies ».

Fait à Blanzac, le 29 avril 2026

Le Maire,
Alain PREVÔT



Le Secrétaire,
Alexandre COLIN



Acte rendu exécutoire après dépôt
en préfecture le

- 7 MAI 2026

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 087-218701704-20260428-202633-DE



Publié le